

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Impact Equities

ISIN	LU2294186536
Catégorie de parts	N
Monnaie	EUR

un compartiment de Vontobel Fund II

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active poursuit un objectif de placement durable consistant à investir dans des sociétés dont les activités économiques contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux et cible une croissance du capital à long terme en EUR. Il relève de l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Au moins 67% des actifs du compartiment sont exposés aux marchés des actions du fait d'investissements en actions, en titres négociables similaires aux actions, y compris ADR et GDR, etc. de sociétés mondiales dont les activités économiques contribuent à un objectif environnemental et/ou social, de l'avis du gestionnaire («impact»). Il peut investir dans des actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Il peut aussi détenir des liquidités.
- Il se concentre sur **huit piliers d'impact de base** («piliers d'impact»): eau propre, énergie propre, solutions pour villes durables, technologies et secteurs innovants, santé, alimentation durable, consommation responsable et égalité des chances. Les sociétés ciblées offrent des produits et services tout le long de la chaîne de valeur qui ont le potentiel de résoudre les problèmes urgents d'aujourd'hui tels que la croissance démographique, l'urbanisation et la hausse des inégalités. De plus, la contribution des activités économiques des positions du portefeuille aux objectifs environnementaux et/ou sociaux de la Taxonomie de l'UE est évaluée. Elles doivent en outre ne pas aller à l'encontre de tout autre objectif de placement durable (principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Cet aspect est vérifié au moyen des activités commerciales essentielles et des controverses environnementales, les données fournies par des prestataires ESG externes servant de références. Le processus de placement inclut aussi une évaluation des exigences sociales et de bonne gouvernance minimales des positions, c'est-à-dire leur conformité

avec des protections sociales minimales garantissant l'alignement sur les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, y compris les principes et droits définis dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en respectant le principe consistant à ne pas causer de préjudice important. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active et applique une approche fondamentale ascendante pour identifier les sociétés qui offrent un potentiel de croissance considérable à long terme et un impact positif. **Objectif mesurable/univers/seuil:** les critères de sélection basés sur l'impact positif et l'évaluation ESG décrits ci-dessus entraînent l'exclusion d'au moins 20% des placements potentiels. **Univers de placement:** marchés d'actions cotées mondiaux. Les critères de sélection basés sur l'impact et ESG s'appliquent à 100% des titres du compartiment. **Principales limites méthodologiques:** incohérences potentielles, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**

- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour atteindre l'objectif d'investissement.
- Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
- Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).
- Les parts N sont réservées à certains investisseurs spécifiques et n'accordent aucun rabais ou rétrocession. Voir le prospectus pour obtenir de plus amples détails.

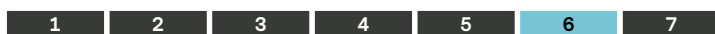
Profil de risque et de rendement

◀ Risque plus faible

Risque plus élevé ▶

Rendements généralement moins élevés

Rendements généralement plus élevés



L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation

détaillée des risques est fournie au chapitre «Risk Considerations» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Les produits dérivés s'accompagnent souvent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
- En raison de la concentration du portefeuille sur des sociétés liées à un thème d'investissement spécifique, la diversification des risques est réduite.
- Les investissements dans des actions A chinoises sont soumis à l'évolution des conditions politiques, économiques et sociales en Chine, ainsi qu'à l'évolution des politiques, des lois et des réglementations du gouvernement de la République populaire de Chine.
- Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
- Le cours d'une action peut être défavorablement influencé par des évolutions au sein de la société, de son secteur ou de l'environnement économique et faire l'objet de fluctuations rapides. Les actions recèlent des risques plus importants que les obligations et les instruments du marché monétaire.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN

Frais courants	1.10%
----------------	-------

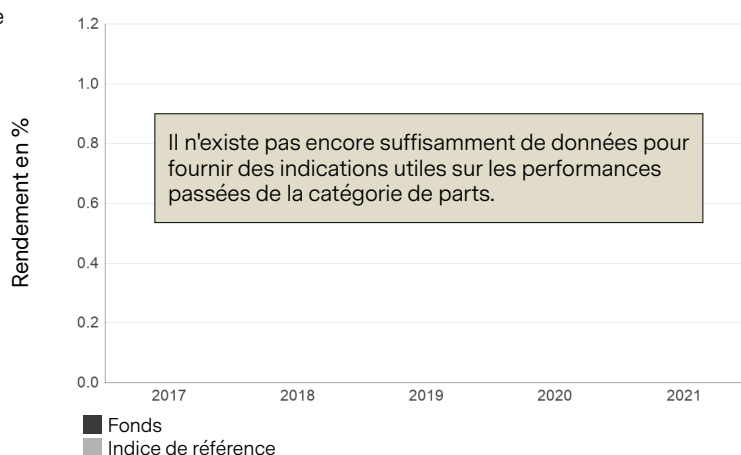
FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

Aucune

Performances passées

- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2021.
- Le compartiment utilise l'indice de référence MSCI All Country World Index TR net uniquement aux fins de comparaison de la performance.



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Vontobel Fonds Services AG, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich est le représentant du fonds en Suisse. L'agent payeur est Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Les documents importants (tels le prospectus, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels) peuvent aussi être obtenus gratuitement auprès du représentant ou de l'agent payeur en Suisse.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre

conseiller fiscal.

- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of Shares» du prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.